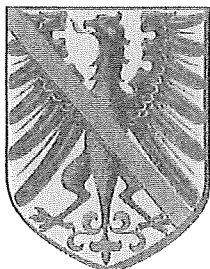


VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE

Séance du 12 mars 2024



Présents :

M. Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Mme Barbara OSSELAER, M. Philippe D'HOLLANDER, Mme Christine BRUYERE, Échevins;
M. Michele SICILIANO, Président du CPAS;
Mme Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Excusés :

M. Gianfranco AUGELLO, M. Sébastien VERSTRICHT, Échevins;

Point 24 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis rue Emile Depré, 8 à 6142 Leernes cadastré 3ème Division section B n° 58 N

Le Collège Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande de Maître CARPENTIER Denis, Notaire, datée du 25/02/2021 portant la référence relative à un bien sis rue Emile Depré, 8 à 6142 Leernes cadastré 3ème Division section B n° 58 N ;

Considérant que le bien appartient actuellement à ...

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- *Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;*
- *Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;*
- *Est raccordable à l'égout ;*
- *A fait l'objet de permis d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *Monsieur , en date du 10/10/1984 réf. : 058/84/L ayant pour objet la construction d'un immeuble ;*
- *A fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1er janvier 1977 à :*
 - *Madame , en date du 26/09/1984 réf.: 10.227/1L 27 portant sur la création d'un lot ;*
- *N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans" ;*

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques ;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné ; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien ; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien ; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée ;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant : www.klim-cicc.be ;

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70€ représentant les frais de recherche avec possibilité d'y ajouter 35€/heure prestée supplémentaire (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé **TCDV_BAUR_NOT_65_2024_MD**;

DECIDE :

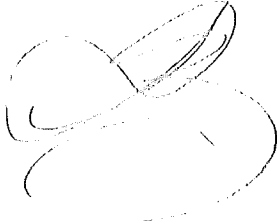
Article 1er : De délivrer les renseignements urbanistiques précités au Notaire susmentionné.

Article 2ème : De facturer la somme de 70€ au Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020.

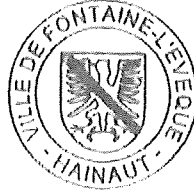
Article 3ème : La présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.
En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER



La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER



Pour extrait conforme :

Le président,
(s) Gianni GALLUZZO

Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO